



Accident voiture contre moto

Par **Visiteur**, le **22/09/2021** à **01:44**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident avec une moto. J'ai doublé 3 voitures qui roulaient à basse allure, environ 30 km/h/40 km/h. En me rabattant sur la voie, je n'ai pas vu la moto. Pas de blessures corporelles pour le motard, par contre la moto est dans un sale état, environ 7.000 € de réparation. Je suis assuré tout risque et le motard n'est pas assuré. Que doit je faire ? Il me demande de faire les réparations.rnrnMerci.

Par **chaber**, le **22/09/2021** à **06:24**

bonjourrnrnDéclaration à votre assureur

Par **Visiteur**, le **22/09/2021** à **08:04**

Bonjour merci de votre réponse rnEn déclarant à mon assureur simplement ? Même si il et pas assurée lui serait t il possible avoir plus de détails car il essaie de me mettre la pression pour remplacer ça moto je crois que c'est une moto cross (je n ai connais pas grand chose niveau) cordialement merci

Par **chaber**, le **22/09/2021** à **08:24**

bonjourrnrnVous faites une déclaration à votre assureur en décrivant les faits tels que vous les

avez décrits. Même non assuré le motard a droit à réparation. Votre assureur se chargera de faire une expertise et d'indemniser.

[quote] J'ai eu un accident avec une moto. J'ai doublé 3 voitures qui roulaient à basse allure, environ 30 km/h/40 km/h. En me rabattant sur la voie, je n'ai pas vu la moto. [/quote]

Heureux pour vous qu'il n'ait pas été blessé et que la police ne soit pas intervenue; cela vous aura coûté cher: amende pour conduite dangereuse, blessures involontaires avec suspension du permis

Par **Visiteur**, le **22/09/2021** à **08:34**

Je vous remercie de votre réponse